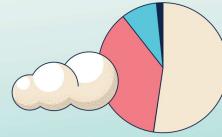


# Portrait social

Caf du Val-de-Marne



Cafdata

50 %  
PERSONNES COUVERTES

285 800  
ALLOCATAIRES

Dans le Val-de-Marne, au 30 juin 2024, 706 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la caf, soit 50 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 38 % à Vincennes à 67 % à Valenton.

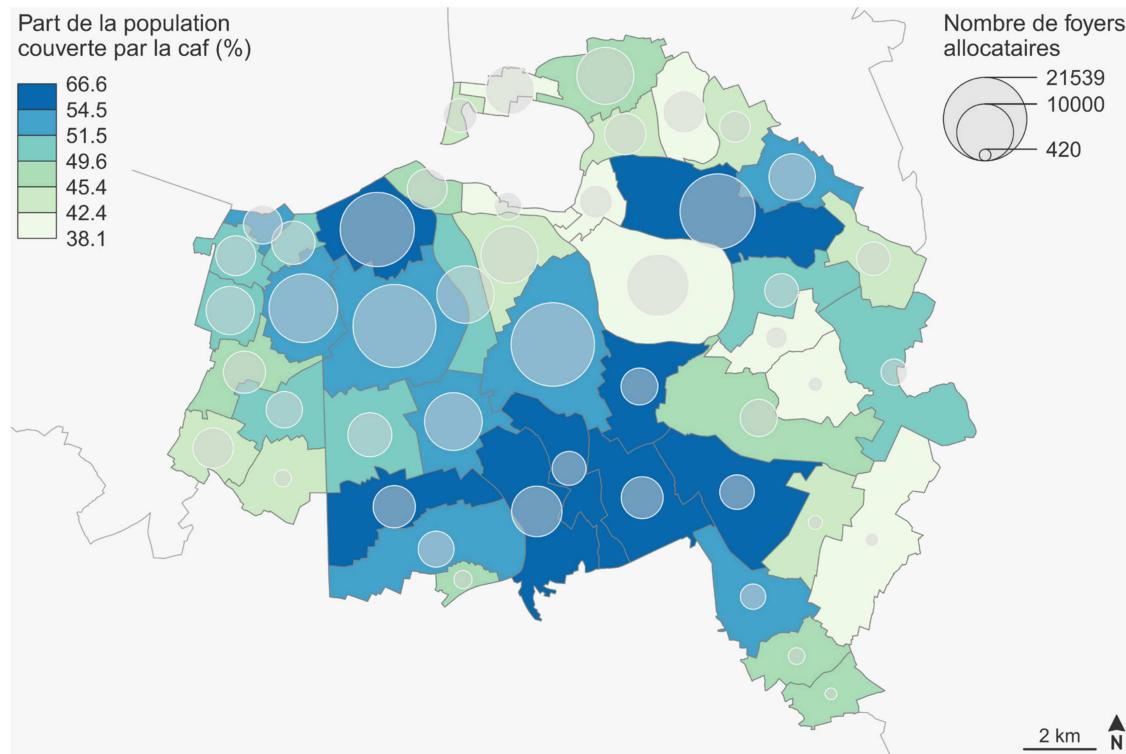
La population allocataire du département présente un profil plus familial que celle de l'ensemble de la France hexagonale (51 % de foyers avec enfant(s) à charge contre 49 % au niveau national et 45 % de personnes isolées contre 47 % au niveau national). Parmi les foyers allocataires, 17 500 ont le statut d'étudiant, soit 6 % de l'ensemble des foyers couverts par la caf dans le Val-de-Marne.

Les aides versées par la caf visent à soutenir le niveau de vie des foyers et à réduire les inégalités de revenus.

Parmi les foyers allocataires val-de-marnais, 17 % ont des ressources dépendant en totalité des prestations versées par la caf.

Au total, 99 500 foyers vivent sous le seuil de bas revenus, soit 1 307 € par unité de consommation et par mois en 2024. Ces foyers abritent 104 600 enfants.

## Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



POUR ALLER PLUS LOIN

[https://data.caf.fr/explore/dataset/s\\_ben\\_com\\_f/table/](https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/)

Portrait social

Caf du Val-de-Marne



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



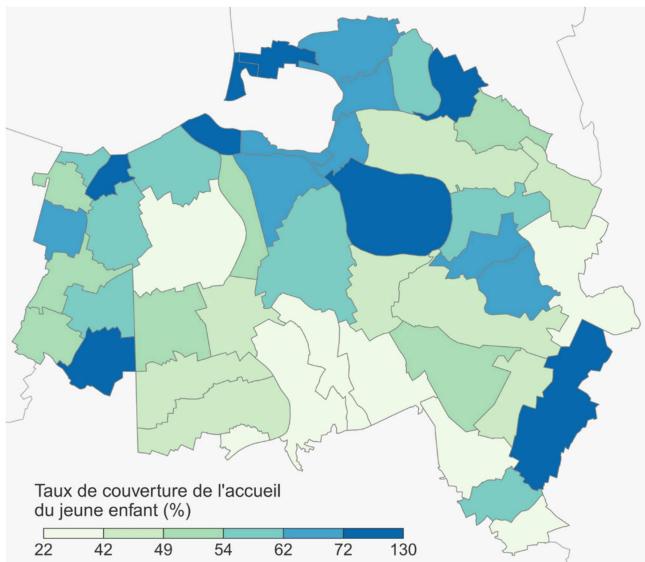
Zoom AVVC



# Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

## Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Sources : Éducation nationale (Dep), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2022 ; IGN® Geofla/Adminexpress 2025.

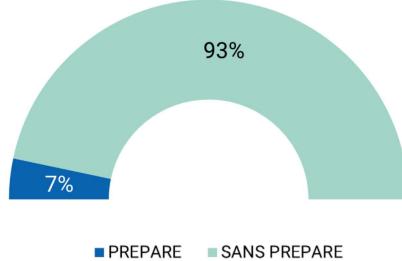
La caf du Val-de-Marne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants à travers le financement des équipements d'accueil (aides à l'investissement et prestations de service au titre du fonctionnement de la structure) et le versement de prestations individuelles aux familles (complément de mode de garde).

L'objectif est d'apporter une solution en termes de mode d'accueil à 56 300 enfants de moins de 3 ans.

En 2022, avec un total de 30 400 places, la capacité d'accueil théorique du Val-de-Marne s'élève à 54 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ce taux de couverture varie fortement selon les communes : de 22 % à Villeneuve-Saint-Georges à 130 % à Rungis.

Par ailleurs, avec plus de 18 300 places, l'offre au titre de l'accueil collectif représente la majorité des places disponibles dans le département (60 % de l'offre d'accueil).

## Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2024

La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) apporte un soutien aux parents souhaitant interrompre leur activité pour garder leur(s) jeune(s) enfant(s).

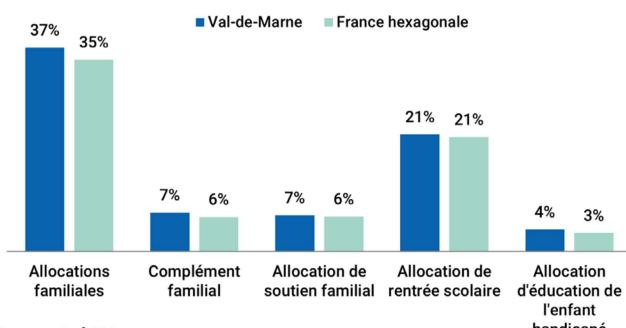
Dans le Val-de-Marne, le nombre d'enfants bénéficiaires de cette offre s'élève à environ 3 000.



# Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

## Proportion d'allocataires concernés par ces prestations

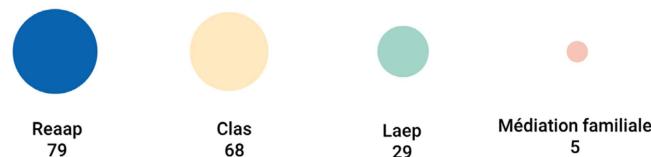


Source : Caf 2024

**La caf contribue aux charges des familles par le versement de diverses prestations destinées à participer à l'éducation et l'entretien des enfants :**

- 37 % des foyers allocataires val-de-marnais bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 7 % perçoivent un complément familial (pour les familles de 3 enfants ou plus dont les ressources sont modestes),
- 21 % reçoivent l'allocation de rentrée scolaire pour les enfants âgés de 6 à 18 ans,
- 7 % perçoivent l'allocation de soutien familial, destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 4 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à leur enfant handicapé de moins de 20 ans.

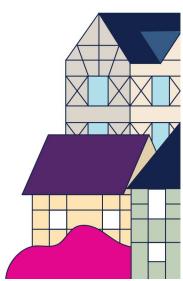
## Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

La caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité auprès de ses partenaires, notamment en finançant des actions permettant aux parents de construire leurs repères éducatifs et visant à soutenir leurs initiatives.

Reaap : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents  
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité  
Laep : lieux d'accueil enfants-parents



## POUR ALLER PLUS LOIN

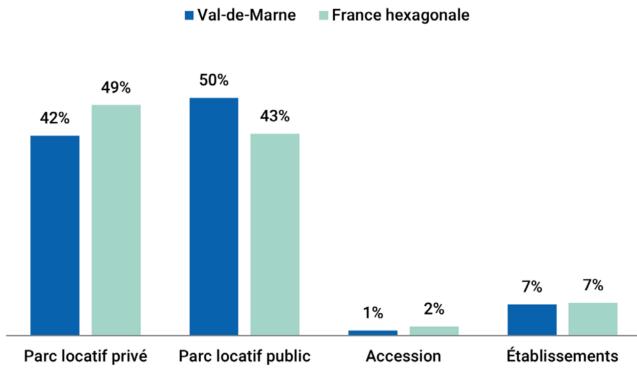
[https://data.caf.fr/explore/dataset/txfcov\\_pe\\_nat/table/?disjunctive.annee](https://data.caf.fr/explore/dataset/txfcov_pe_nat/table/?disjunctive.annee)



# Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

## Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2024, **123 500 foyers val-de-marnais reçoivent une aide personnelle au logement de la caf**. Cela représente près de 255 500 personnes couvertes, soit 18 % de la population totale du département.

Le Val-de-Marne se caractérise par une plus forte proportion de bénéficiaires d'une aide personnelle au logement résidant dans le parc locatif public (50 % contre 43 % en France hexagonale).

## Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

|                     | Val-de-Marne | National |
|---------------------|--------------|----------|
| parc Locatif Privé  | 264 €        | 238 €    |
| parc Locatif Public | 232 €        | 220 €    |
| Accédants           | 221 €        | 183 €    |
| Établissement       | 259 €        | 218 €    |

Source : Caf 2024

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont supérieurs dans le Val-de-Marne par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de +17 € à +47 €.

Ces écarts s'expliquent principalement par le zonage du barème des aides personnelles au logement et les niveaux de loyers globalement plus élevés en région parisienne.



# Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

## La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante.

Cette mission se traduit par le versement du revenu de solidarité active, à près de **45 200 foyers** sur le territoire val-de-marnais.

De plus, près de **20 400 personnes** en situation de handicap et ayant des ressources faibles ou nulles **sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. Parmi ces bénéficiaires, **61 %** perçoivent l'Aah à taux plein, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas aucun autre revenu.

Enfin, plus de **80 400 foyers allocataires bénéficient de la prime d'activité dans le Val-de-Marne**. Ce dispositif, lancé en 2016 dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes dès l'âge de 18 ans, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Le cumul du Rsa et de la prime d'activité concerne plus de 8 100 allocataires, au titre d'une incitation renforcée à la reprise d'une activité.

## Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

45 200  
BÉNÉFICIAIRES  
DU RSA

18 %  
DES BÉNÉFICIAIRES  
ONT MOINS DE 30 ANS

61 %  
SONT DES PERSONNES  
ISOLÉES

9 %  
SONT DES FAMILLES  
BÉNÉFICIAIRES DE LA  
MAJORIZATION ISOLEMENT\*

\* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

### POUR ALLER PLUS LOIN

[https://data.caf.fr/explore/dataset/al\\_s\\_type\\_parc\\_com\\_f/table/](https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/)



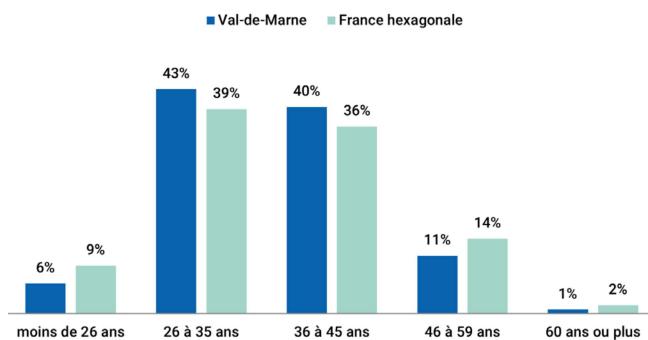
# ZOOM | AVVC

## Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

Dans le Val-de-Marne, 679 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 34 064 en France hexagonale. Près de la totalité des bénéficiaires de l'AVVC dans le Val-de-Marne vivent en milieu urbain (99,8 % contre 76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 601 100 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 885 € (889 € en moyenne nationale).

*Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacifié, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé, plus le montant de l'AVVC est minoré.*

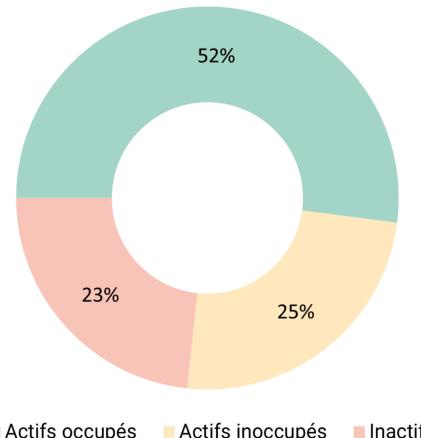
### Caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 98 % des bénéficiaires val-de-marnais sont des femmes.
- 43 % des bénéficiaires val-de-marnais ont entre 26 et 35 ans et 40 % entre 36 et 45 ans.
- La part des **foyers sans enfant** (26 %) est moins importante dans le Val-de-Marne qu'au niveau national (30 % en France hexagonale), à l'inverse de celle des **familles de deux enfants et plus** (49 % vs 44 %).
- 25 % des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

### Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

Dans le Val-de-Marne, 52 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi, ce qui est plus élevé que la moyenne de la France hexagonale (45 %).

### Précariété et minima sociaux

|              | Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah | Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa | Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus |
|--------------|---|--|--|
| Val-de-Marne | 35 %  | 33 %   | 52 %   |
| France       | 37 %  | 35 %   | 57 %   |

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 35 % des bénéficiaires de l'AVVC dans le Val-de-Marne perçoivent le RSA ou l'AAH (37 % au niveau national),
- 33 % sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- 52 % vivent sous le seuil de bas revenu (56 % au niveau national).